

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Membres votants : 11
Membres absents : 2

Le trois décembre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Etaient présents : Mlle MILLET Julie, Mme THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PLANTAMP Philippe, PORCHEROT Robert.

Étaient excusés : M. TOMMY-MARTIN François, Mme RACLOT Julie.

Pouvoirs : M. TOMMY-MARTIN François à M. PORCHEROT Robert.
Mme RACLOT Julie à Mme MONOT Evelyne.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

BONS D'ACHAT NOËL 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire, le repas de Noël des Anciens ne pouvant avoir lieu, le Conseil Municipal décide d'accorder des bons d'achats à toutes les personnes de plus de 70 ans.

43/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner un bon d'achat d'une valeur de 15,00 € par personne valable à l'épicerie de Mme GOBLED de Villy-en-Auxois aux 59 personnes de plus de 70 ans de la commune.

PRÊTS POUR LA CRÉATION DE L'ESPACE CULTUREL DE RENCONTRES ET DE LOISIRS « LA SCIE »

Dans le cadre de la création de l'Espace Culturel de Rencontres de la Loisirs « La Scie », le Conseil Municipal a décidé de consulter plusieurs banques pour financer :

- par un prêt à court-terme le montant de la TVA, soit 125 000 €, dans l'attente du montant du FCTVA à percevoir,
- par un prêt à court-terme le montant des subventions, soit 423 000 €,
- par un prêt sur 15 ans le montant du reste à charge de la commune, soit 212 000 €.

44/2020

Après étude des offres de différents établissements bancaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir les offres de prêts du Crédit Agricole suivantes :

* Prêt à taux fixe « Court terme relais » sur 24 mois aux conditions suivantes :

- Montant : 125 000 €
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0,40 %
- Frais de dossier : 100 €
- Facturation des intérêts : trimestrielles
- Différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme
- Pas de commission de non-utilisation
- Pas de pénalités si le prêt n'est pas débloquent en totalité
- Pas d'indemnité en cas de remboursement anticipé

* Prêt à taux fixe « Court terme relais » sur 24 mois aux conditions suivantes :

- Montant : 423 000 €
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0,40 %
- Frais de dossier : 250 €
- Facturation des intérêts : trimestrielles
- Différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme
- Pas de commission de non-utilisation
- Pas de pénalités si le prêt n'est pas débloquent en totalité
- Pas d'indemnité en cas de remboursement anticipé

* Prêt à taux fixe à échéances constantes sur 15 ans aux conditions suivantes :

- Montant : 212 000 €
- Taux : 0,40 %
- Frais de dossier : 130 €
- Échéances : trimestrielles
- Pas de commission de non-utilisation
- Pas de pénalités si le prêt n'est pas débloquent en totalité
- En cas de remboursement anticipé : indemnité semi-actuarielle + 2 mois d'intérêts